



@CRGuadeloupe / @achalus971



Région Guadeloupe / Ary Chalus

REPUBLIQUE FRANCAISE



2018, LA RÉGION GUADELOUPE TOUTES VOILES DEHORS

Basse-Terre, mercredi 4 juillet 2018



Fonds Européens Structurels
et d'Investissement

UNION EUROPÉENNE

DOSSIER DE PRESSE

Comité de suivi des fonds européens

Mercredi 4 juillet 2018

Hôtel de Région, Basse-Terre

PROGRAMMES EUROPÉENS 2014-2020

Contacts Presse Région : Françoise Moutou – 0690 47 47 79 – fmoutou@cr-guadeloupe.fr

Cellule Europe : Karen Helouet – 069052 96 88 - karen.helouet@cr-guadeloupe.fr



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

MISE EN ŒUVRE DES FONDS EUROPÉENS 2014-2020

La séance plénière du Comité de suivi des fonds européens en Guadeloupe se réunira mercredi 4 juillet 2018

Dans le cadre de la mise en œuvre de la programmation des fonds européens 2014-2020, le Président de Région Ary Chalus, et le Préfet de Région Philippe Gustin, coprésideront la réunion plénière du Comité de suivi des fonds européens qui se tiendra **mercredi 4 juillet 2018 à 9h à l'Hôtel de Région à Basse-Terre**. Cette rencontre se déroulera en présence des représentants de la Commission européenne, des Ministères concernés et de l'ensemble du partenariat régional.

Le Comité de suivi se réunit une à deux fois par an. C'est une instance partenariale qui veille à la qualité et à l'efficacité de la mise en œuvre des programmes européens en Guadeloupe.

Ce cinquième comité de suivi aura pour principal point la modification des programmes :

- Programme FEDER FSE Région : nouvelle répartition des aides européennes avec une augmentation des financements sur les mesures concernant l'alimentation en eau potable (+24 M€), le tourisme (+ 11 M€), l'environnement (+ 10 M€) ;
- Programme FEDER FSE État : création d'un axe dédié à la reconstruction de Saint-Martin suite au passage de l'ouragan Irma.

ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE PLÉNIÈRE

8h30 : Accueil des participants

9h00 : Discours d'ouverture

9h30 : Début des travaux

- Les programmes européens 2014-2020 (Programme Opérationnel FEDER FSE Région- Programme opérationnel FEDER FSE État - Programme de Développement Rural de la Guadeloupe FEADER- Programme Opérationnel FEAMP- Programme Opérationnel CTE).
- Le plan d'évaluation des programmes européens.
- La mise en œuvre de la stratégie de communication des programmes européens.
- Les programmes post 2020.
- Questions diverses et clôture des travaux

12h : Point presse

*Afin de relayer l'information au plus grand nombre,
la collaboration de votre média est vivement souhaitée*



RÉUNION DU COMITÉ DE SUIVI DES FONDS EUROPÉENS

Le comité de suivi (CS) se réunit une à deux fois par année. C'est une instance partenariale large de discussion qui rassemble les autorités européennes, nationales et régionales et qui veille à la qualité et à l'efficacité de la mise en œuvre des programmes européens

Suite à l'adoption des différents programmes européens FEDER- FSE, FEADER et FEAMP, il s'agit du cinquième comité de suivi des programmes européens 2014-2020.

Le CS du mercredi 4 juillet 2018 fera le point principalement sur:

- **L'avancement des programmes européens 2014-2020 :**
 - Programme Opérationnel FEDER FSE Région
 - Programme opérationnel FEDER FSE État
 - Programme de Développement Rural de la Guadeloupe FEADER
 - Programme Opérationnel FEAMP
 - Programme Opérationnel CTE coopération
- **Les modifications des programmes :**
 - Programme FEDER FSE Région : nouvelle répartition des aides européennes avec une augmentation des financements sur les mesures concernant l'alimentation en eau potable (+24 M€), le tourisme (+ 11 M€), l'environnement (+ 10 M€).
 - Programme FEDER FSE Etat : création d'un axe dédié à la reconstruction de Saint Martin suite au passage de l'ouragan Maria.

Composition des délégations européenne et nationale :

Pierre DIRLEWANGER	DG REGION – Commission européenne- Rapporteur géographique
Xavier GODARD	DG EMPLOI– Commission européenne- Rapporteur géographique
Christophe CAZANAVE-PIN	DG AGRICULTURE– Commission européenne- Rapporteur géographique
Maya NAKACH	Ministère du travail, de l'emploi et du dialogue social/DGEFP

Les programmes européens 2014-2020

Les fonds européens de la Politique de Cohésion de l'Union européenne visent à réduire les écarts de développement entre les régions dans un objectif de cohésion économique, sociale et territoriale. Cette politique est mise en œuvre par période de programmation de 7 ans au moyen de quatre fonds : le fonds européen de développement régional (**FEDER**), le fonds social européen (**FSE**), le fonds européen agricole de développement rural (**FEADER**) et le fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (**FEAMP**).

Il s'agit de la 5^e génération de programmes européens dont bénéficie la Guadeloupe pour le développement de son économie. L'Europe est ainsi présente dans le quotidien des Guadeloupéens depuis déjà 26 ans !

Par rapport aux deux dernières périodes de programmation la Guadeloupe bénéficie d'enveloppes financières en hausse pour la période 2014-2020; +15% par rapport à 2000/2006 et +10,6% par rapport à 2007/2013.

Pourquoi cette période 2014-2020 ?

Les programmes européens sont définis pour une période de programmation de 7 ans. En réalité, on devrait plutôt parler de la période 2015-2022, puisque les programmes ont été validés en décembre 2014 et qu'ils se clôtureront en 2022 (par clôture on entend que toutes les opérations programmées, devront être réalisées).



Programmes FEDER- FSE

- ✓ Un programme opérationnel FEDER-FSE est géré par le Conseil régional. Il est financé par des fonds FEDER et FSE.
- ✓ Un autre programme opérationnel FEDER-FSE est géré par l'Etat. Il est financé par le FSE (le financement FEDER concernant uniquement le territoire de Saint- Martin).

Ces deux programmes opérationnels s'inscrivent dans la stratégie Europe 2020, qui entend promouvoir une croissance durable, intelligente et inclusive.

Les programmes FEDER- FSE en Guadeloupe sont dédiés à la compétitivité et à l'emploi, et ce sont **772 M€ de fonds** européens qui bénéficient aux Guadeloupéens.

Ils contribuent au renforcement de la compétitivité des PME en favorisant les échanges entre le monde de l'entreprise et les acteurs de la recherche, et en promouvant l'offre de financement et l'accompagnement de l'innovation pour pérenniser ces entreprises. Par ailleurs, ils permettent d'étendre la couverture du Très Haut Débit (THD) à l'ensemble du territoire et s'attachent à réduire les coûts de cette offre.

Il s'agit également d'assurer le rattrapage des infrastructures essentielles à la vie des Guadeloupéens : santé, bien-être des populations, développement économique et protection de l'environnement, tels que les réseaux d'assainissement et les centres de traitement des déchets, mise aux normes antisismiques des bâtiments publics : la Guadeloupe vise à mettre en conformité les stations d'épuration, réhabiliter les réseaux et optimiser les infrastructures d'assainissement, trouver les outils de valorisation des déchets...

L'allocation spécifique Régions Ultra Périphériques (RUP) contribue à renforcer le bâti contre les risques sismiques et à mener des études dans ce domaine.

Les programmes contribuent à lutter contre le chômage en particulier celui des jeunes en accompagnant la population au cours de leur parcours éducatif ou de la formation continue afin de leur offrir des formations adaptées et de les orienter vers les secteurs les plus porteurs pour l'avenir (tourisme, biodiversité, ...). La lutte contre l'illettrisme et le décrochage scolaire ainsi que la promotion de l'égalité femme/homme constituent des priorités pour ces territoires.



Les programmes FEDER- FSE se déclinent en 16 axes prioritaires

Axes prioritaires	Fonds	Montant Europe disponible
Recherche et innovation- Tourisme- Compétitivité des entreprises	FEDER	103.3 M€
Numérique	FEDER	53.0 M€
Transition énergétique	FEDER	49.0 M€
Changement climatique- prévention des risques	FEDER	12.7 M€
Environnement et patrimoine naturel	FEDER	142.5 M€
Accessibilité du territoire	FEDER	20.0 M€
Développement urbain	FEDER	22.6 M€
Sur coûts	FEDER	97.7 M€
Capital humain	FSE	69.0 M€
Insertion professionnelle des jeunes sans emploi ni qualification	FSE	20.4 M€
Soutenir et accompagner l'accès à l'emploi	FSE	35.6 M€
Anticiper et accompagner les mutations économiques pour favoriser l'adaptation des travailleurs, la compétitivité des entreprises et l'emploi	FSE	42.9 M€
Promouvoir l'inclusion sociale et lutter contre la précarité	FSE	56.7 M€
Lutter contre l'abandon scolaire	FSE	7.8 M€
Administration	FSE	7.9 M€
Assistance technique FEDER	FEDER	21.0 M€
Assistance technique FSE	FSE	9.5 M€

Avancement de la programmation FEDER et FSE

Montant FEDER disponible	Montant FEDER programmé	Taux global de programmation (en %)
500.9 M€	227 M€	45 %

Montant FSE disponible (Gestion Conseil Régional)	Montant FSE programmé (Gestion Conseil Régional)	Taux global de programmation (en %)
85.3 M€	40 M€	47 %

Montant FSE disponible (Gestion Etat)	Montant FSE programmé (Gestion Etat)	Taux global de programmation (en %)
187 M€	96.7 M€	51%

Modification des programmes FEDER et FSE

Programme autorité de gestion Région

Les modifications concernent des transferts de crédits européens entre axes du programme afin de prendre en compte les nouveaux besoins et priorités du territoire.

- **sur le FEDER :**

- +6 millions d'euros pour les instruments financiers dédiés aux entreprises
- **+11 millions d'euros pour le tourisme** (montée en gamme des hôtels)
- +10 millions d'euros pour le développement des TIC dans les entreprises
- **+24 millions d'euros pour l'eau potable**
- +10 millions d'euros pour l'environnement et la biodiversité (dont **5 millions d'euros pour la lutte contre les sargasses**)
- +10 millions d'euros pour l'aéroport (piste)
- +8,5 millions d'euros pour l'aide au fret

- **sur le FSE :**

- Révision de la mesure « renforcement des capacités administratives des collectivités » avec mise en place d'un plan d'action spécifique qui permettra de prendre en compte les plans de formation des collectivités et administration d'Etat du territoire.

Programme autorité de gestion État

Création d'un axe dédié à la reconstruction de Saint-Martin suite au passage de l'ouragan Maria.

DES EXEMPLES DE PROJETS EUROPEENS

PROJETS FEDER (AUTORITE DE GESTION CONSEIL REGIONAL)

RENFORCEMENT PARASISMIQUE DE LA CITE SCOLAIRE DE BAIMBRIDGE

PART FEDER **20 000 000 Euros**

PROJET

La cité scolaire de Baimbridge construite dans les années 1960 est composée de trois établissements: le Lycée Général et Technologique (LGT) mis en service en 1968, le lycée Chevalier de Saint-Georges (anciennement LPO) ouvert en 1965 et le GRETA. Ils souffrent de nombreux dysfonctionnements dus au temps, et aux évolutions dans le domaine. Les locaux ne sont plus adaptés aux activités et pédagogies en place.

L'opération prévoit de rendre conforme cet établissement aux règles et normes parasismiques avec la réalisation en sites occupés des travaux suivants:

- La reconstruction de bâtiments neufs adaptés à un fonctionnement moderne
- Le renforcement de bâtiments conservés pour atteindre une résistance sismique acceptable eu égard au risque
- La démolition des autres bâtiments vulnérables non viables



RÉHABILITATION DE L'USINE D'EAU POTABLE DE MONTVAL- BAILLIF

PART FEDER 960 000 Euros

PROJET/

Le territoire de Baillif est alimenté par les usines de Bovis (1600 m³/j) et de Montval (1000 m³/j). Le sud de la commune de Vieux Habitants est alimenté par l'usine de Vanibel- Le Neuf (production d'environ 800 à 1000 m³/j).

Une petite unité existe également route de Saint-Louis. Depuis quelques années, plusieurs problèmes se posent :

- Il manque plus de 600 m³/j pour assurer le besoin de l'usine de Montval. Les coupures sont donc quotidiennes pour les abonnés
- L'usine de Montval produit 30% de sa capacité nominale en raison de l'absence d'équipement depuis sa conception (décantation en tête, réserve d'eau brute), du besoin de renouvellement d'équipement (membranes dégradées).
- Les équipements de l'usine de Vanibel-le-Neuf sont en fin de vie. Le filtre à sable sous pression menace de se rompre à tout moment ce qui priverait tout le sud de la commune de Vieux-Habitants d'alimentation sans secours immédiat possible.
- En étiage, le captage de Montrepos est insuffisant pour répondre au besoin de Vanibel et de Montval
- L'usine de Bovis est de conception similaire à Vanibel et doit être reprise. Elle est située au cœur d'un quartier résidentiel. Elle n'est constituée que d'une filtration sur sable (sans décantation) et d'une chloration. · Les équipements de régulation de pression sont en mauvais état ou en nombre insuffisant.

Le système de production d'eau manque de cohérence dans son ensemble : 4 usines sont alimentées par deux ressources et alimentent un territoire géré par une seule collectivité.

Le projet consiste à revoir l'organisation et les moyens de production sur le périmètre Baillif et du sud de Vieux Habitants afin de rétablir le service et de garantir la pérennité des moyens de production. Il s'agit donc de :

- Créer une nouvelle usine de 200 m³/h à Saint Louis en remplacement des usines de Bovis et du centre de vacances
- Réhabiliter l'usine de Montval (200 m³/h) et supprimer l'usine de Vanibel-le-Neuf
- Revoir le périmètre des deux usines : desservir le bas de l'usine de Montval par la nouvelle UDI Saint Louis et alimenter l'usine de Vanibel par l'usine de Montval.



RECHERCHE- PROJET DE RIVAGE (BRGM-UA-CIRAD-INRA)

PART FEDER 1 026 800 Euros

PROJET/

Le projet aborde la question du rôle de l'agriculture dans la gestion de la qualité de l'environnement et de ses ressources (biodiversité, eau, sol...) et dans la fourniture de fruits et légumes diversifiés et sains aux populations.

Son objectif est de mettre en place un dispositif d'évaluation et d'accompagnement des innovations en agriculture, pour améliorer la qualité du milieu et des produits agricoles, permettant à l'agriculture d'amorcer sa transition écologique et d'intervenir efficacement dans la gestion de l'environnement compte tenu des enjeux locaux. Il s'inscrit dans la continuité des divers travaux menés sur l'impact de la pollution à la chlordécone.

Il introduit de nouvelles composantes, la dispersion dans les eaux souterraines, l'étude de nouvelles molécules et les usages de pesticides. Le site d'expérimentations est l'hydrosystème rivière Pérou / rivière des Pères

À travers les travaux qui seront menés, il envisage d'identifier des solutions permettant de dépasser l'opposition entre agriculture et impacts négatifs sur l'environnement. Pour cela, il étudiera tant les processus physiques (e.g. transfert de polluants) que les pratiques agricoles. Les travaux s'effectueront à l'échelle d'un bassin-versant équipé pour le suivi des pratiques agricoles, des flux hydriques et de la qualité des sols et des eaux.

Le projet fédère les compétences scientifiques du CIRAD, de l'INRA, du BRGM et de l'Université des Antilles. Il mobilise aussi des agriculteurs et acteurs du développement agricole (cible principale), gestionnaires du territoire, associations, habitants, consommateurs. À ce titre, il intègre tant les dimensions des sciences dures, que des sciences humaines. Il repose sur l'instauration d'échanges, via les méthodes de sciences participatives, entre les parties prenantes, du décideur à l'exploitant en passant par le consommateur.



TOURISME : MONTÉE EN GAMME HÔTELS 5 *****

PART FEDER 1 300 000 Euros

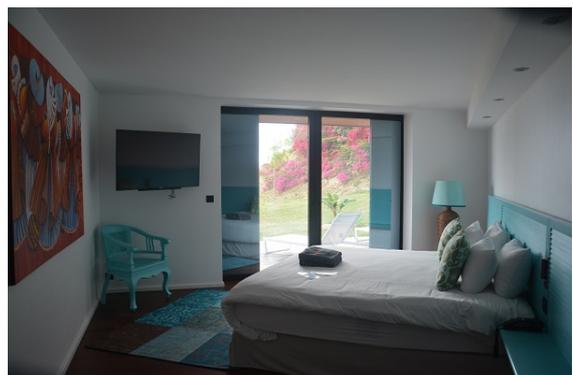
PROJET/

Ce projet constitue l'ultime opération de modernisation de l'hôtel LA TOUBANA pour l'accès à un classement 5 étoiles.

Cette démarche vers le 5 étoiles apparaît logique pour cet hôtel, dont les extensions haut de gamme réalisées récemment correspondent de facto à un 5 étoiles, alors que le reste de l'hôtel est classé 4 étoiles. Aussi, la rénovation ne concernerait que la partie originelle de l'hôtel composée de 23 unités d'hébergements dotées de 2 restaurants/bar et de 2 piscines, d'une salle de sport, d'un espace spa et de remise en forme et de 3 salles de réunion équipées. La capacité totale d'accueil est de 60 personnes.

Les résultats attendus sont :

- Augmentation part de marché de la clientèle haut de gamme,
- Renforcement de l'attractivité et de la notoriété de l'hôtel,
- Retombées médiatiques positives importantes pour la destination Guadeloupe.
- Maintien des 48 emplois existants et création de 5 emplois supplémentaires



ENTREPRENDRE EN LYCÉE

PART FSE 729 000 Euros

PROJET/

L'opération « Entreprendre En Lycée » est une démarche pédagogique de sensibilisation à la culture entrepreneuriale.

Elle permet de combler le fossé culturel existant entre l'école et l'entreprise, en démystifiant l'acte d'entreprendre.

Il s'agit pour les apprentis, lycéens et étudiants encadrés par des adultes de leur établissement, de simuler la création et le fonctionnement d'une entreprise. Ce sont 30 mini-entreprises, composées chacune de 5 à 8 jeunes, qui sont créées par an. Ces mini-entreprises sont exploitées sur une année scolaire pour enfin cesser l'activité au mois de juin ou elles seront toutes récompensées lors de la remise des prix.

C'est ainsi que ces jeunes entrepreneurs devront :

- O Élaborer un business plan,
- O Concevoir,
- O Acheter, produire,
- O Commercialiser,
- O Gérer et organiser leur entreprise.

Ces mini-entreprises sont accompagnées par une cinquantaine de partenaires, collectivités, organisations professionnelles, entreprises, associations qui mettent à disposition de l'organisation :

- Des coachs : des professionnels qui vont leur apporter conseils, aides afin de conduire au mieux leur activité,
- Des formateurs : des professionnels qui vont intervenir sur les stages à destination des jeunes et des encadrants,
- Des membres du jury : des professionnels qui vont participer aux travaux d'évaluation et de sélection des candidats,
- Des cadeaux,
- Leurs logistiques et leurs installations.



PROGRAMME FEADER (FONDS EUROPEEN AGRICOLE POUR LE DEVELOPPEMENT RURAL)

Le programme de développement rural FEADER est doté de 174 M€ de fonds européens.

Un nombre conséquent de besoins a été identifié et centré autour de 3 orientations stratégiques ventilées chacune en objectifs spécifiques.

- **Orientation stratégique 1** : Favoriser un environnement économique plus compétitif et favorable à l'innovation. Cette orientation est bâtie sur les besoins prégnants des secteurs agricole, agro-alimentaire et forestier en matière d'investissements productifs, d'infrastructures tout en favorisant l'innovation, la gestion des risques et la structuration des filières.
- **Orientation stratégique 2** : Augmenter l'emploi par des mesures de renforcement et d'adaptation des compétences en s'inscrivant dans des dynamiques de promotion territoriale. Le programme de développement rural Guadeloupe-Saint-Martin accorde une importance particulière à l'acquisition de compétences idoines tout en l'inscrivant dans une dynamique positive du secteur agricole en matière d'installation. Il convient également de conforter les zones rurales en matière d'emploi, d'activités économiques et de services.
- **Orientation stratégique 3** : Soutenir une économie soucieuse des milieux et ressources naturelles, à faible émission de CO2 Par l'innovation environnementale et le transfert de nouvelles pratiques. Le développement des secteurs agricole, agroalimentaire et forestier et les orientations prises en la matière doivent être construits sur des concepts de protection de l'environnement et du programme.

Avancement de la programmation FEADER

Montant FEADER disponible	Montant FEADER Programmé	Taux global de programmation (en %)
174 M€	68 M€	39 %

Modification du programme de développement rural

Les modifications concernent des transferts de crédits européens entre axes du programme afin de prendre en compte les nouveaux besoins et priorités du territoire.

- Sur le FEADER : **+4 millions d'euros pour les plantations pérennes**

Une révision d'indicateurs de réalisation au regard d'erreurs techniques ou d'appréciation au moment de la rédaction des programmes est également opérée.

CONSTRUCTION BARRAGE MOREAU

PART FEADER 27 000 000 Euros

PROJET/

Le barrage de Moreau, situé sur la commune de Goyave, est un ouvrage destiné à stocker de l'eau à usage d'irrigation agricole.

La capacité maximale de la retenue est de 995.000m³ sur une superficie de 9,8ha.

L'alimentation de la retenue se fera principalement par une prise d'eau sur le thalweg voisin de la rivière Moreau et beaucoup plus faiblement par le bassin-versant intercepté (ravine Zombis).

C'est un barrage de type remblai zoné, dont la construction fait l'objet de prescriptions spécifiques et d'un suivi constant compte tenu de la sismicité de la zone.

La construction de l'ouvrage a été déclarée d'utilité publique en avril 2007.

De même que le barrage de Dumanoir, le barrage de Moreau a pour objectif de sécuriser l'alimentation (agricole) du réseau de la Côte au Vent qui est régulièrement déficitaire en période de carême.

Ce réseau étant par ailleurs relié depuis quelques années aux réseaux de grande terre, le barrage contribuera à la régulation de l'alimentation de ces derniers.



PROGRAMME FEAMP (FONDS EUROPEEN POUR LES AFFAIRES MARITIMES ET LA PECHE)

Le programme FEAMP pour la pêche est un programme national qui a été adopté le 3 décembre 2015 par la commission européenne.

Une enveloppe nationale de 86.45 M€ est disponible pour les RUP françaises notamment pour le plan de compensation des surcoûts des produits de la pêche et de l'aquaculture.

Le volet régional est lui doté de 9.9 M€ et se décompense comme suit :

Mesures régionales	Enveloppe affectée (En euros)
30 - Diversification et nouvelles formes de revenu	1 200 000 €
31 - Aide à la création d'entreprise pour les jeunes pêcheurs	100 000 €
32 - Santé et sécurité	500 000 €
38 - Limitation de l'incidence de la pêche sur le milieu marin et adaptation de la pêche à la protection des espèces	500 000 €
41.1 a - Efficacité énergétique et atténuation du changement climatique (motorisation)	1 192 837 €
41.1 c Efficacité énergétique et atténuation du changement climatique (études nouveaux systèmes de propulsion ou coque)	500 000 €
43.1 - Ports de pêche, sites de débarquement, halles de criée et abris	1 000 000 €
43.3 - Ports de pêche, sites de débarquement, halles de criée et abris	500 000 €
48.1 a b c d f g h - Investissements productifs en aquaculture	1 300 000 €
50 c - Promotion du capital humain et de la mise en réseau en aquaculture / mise en réseau	200 000 €
62 63 64 - Développement local mené par les acteurs locaux	500 000 €
68 c - Mesures de commercialisation / promouvoir la qualité et la valeur ajoutée	500 000 €
68 e - Mesures de commercialisation / traçabilité des produits	200 000 €
69 - Transformation des produits de la pêche et de l'aquaculture	700 000 €
78R - Assistance technique	1 085 723 €



Avancement de la programmation FEAMP (enveloppe régionale)

Montant FEAMP disponible	Montant FEAMP programmé
9.9 M€	8 700 €

Avancement de la programmation FEAMP (Plan compensation surcoûts)

Montant FEAMP disponible niveau national	Montant FEAMP Programmé Guadeloupe
86 M€	713 070 €

Un ajustement réglementaire nécessaire pour la mise en œuvre de ce programme dont l'autorité de gestion est nationale (ministère de la transition écologique et solidaire) a nécessité du temps et a entraîné un retard dans la programmation.

Un audit du système de gestion mis en place par la collectivité en mai 2018 a conforté la Région dans sa position d'autorité de gestion déléguée responsable ; de ce fait, la programmation des dossiers va pouvoir véritablement se mettre en place et connaître sa vitesse de croisière avant la fin de l'année.

La région met tout en œuvre pour assurer la réussite de cette programmation avec la création d'un service instructeur unique qui va pouvoir concentrer ses moyens sur le déploiement de ce programme tant attendu par les socioprofessionnels.
